



**MRC d'Antoine-Labelle**  
*Région des Laurentides*

Pour publication immédiate

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **DISSOLUTION DE LA CRÉ : LA GESTION DE LA FORÊT SE POURSUIT SOUS UNE NOUVELLE FORME**

Mont-Laurier, 15 octobre 2015 – Suite à l'abolition des commissions des ressources naturelles et du territoire ainsi que des conférences régionales des élus, en avril dernier, la gestion des forêts devenait une préoccupation constante tant des citoyens que des acteurs de la forêt. Chose du passé, car une entente de délégation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à quatre MRC des Laurentides a été signée à Mont-Laurier, le 15 octobre dernier.

Ainsi, la MRC d'Antoine-Labelle et ses homologues des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil unissent leurs forces afin de poursuivre le travail entamé avec la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, instaurant le nouveau régime forestier. Cette entente inter MRC stipule que les responsabilités en matière d'aménagement durable ont été déléguées aux MRC, via des tables de gestion intégrée des ressources, et le protocole liant ces instances détermine à qui reviendra telle ou telle autre responsabilité dans la continuité de la mise en place du nouveau régime forestier.

#### **Antoine-Labelle aura une grande part du mandat**

Détenant 92% du territoire public de la région des Laurentides, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'est rapidement positionné et nous avons travaillé à la mise sur pied d'une entente inter MRC a rappelé Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle. La MRC d'Antoine-Labelle considère que le dossier des ressources naturelles est prioritaire et affiche la volonté d'utiliser le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) récemment mis en place pour accroître son implication dans le domaine. Dans cette gouvernance régionale, la MRC d'Antoine-Labelle accepte avec satisfaction la charge de la gestion courante des opérations, la coordination des consultations publiques tant sur son territoire qu'auprès des trois autres MRC et des recommandations qui en découleront ainsi que de l'administration des interventions ciblées liées à des projets spécifiques de sensibilisation et de bonification. Chaque MRC pourra toutefois personnaliser ses structures et projets d'aménagement durable et développer ses propres orientations, eu égard aux grandes lignes du PDAF.

Le tout nouveau Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRCAL, qui remplace la Commission des Ressources naturelles et du Territoire, verra donc à rencontrer ces mandats. Mme Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle, voit d'un bon œil les responsabilités qui échoient à Antoine-Labelle : « Dès janvier dernier, nous avons manifesté notre intérêt à obtenir ces pouvoirs. Pour la région, la gestion des terres publiques est un enjeu primordial et nous avons développé une expertise particulière à cet égard. Cette entente permettra aux MRC de travailler ensemble et sera l'occasion d'actualiser les priorités et d'aller à l'essentiel ».

Pour les élus de la MRC d'Antoine-Labelle, il est prioritaire de démarrer le service le plus tôt possible et de continuer à s'investir dans le développement durable des forêts, tout en assurant une pérennité de ce qui a déjà été réalisé. « Avec tous ces changements, nous ne repartons tout de même pas à zéro. Nous poursuivons le travail entamé, mais sous un modèle de gestion qui diffère », de poursuivre M. Supper.

#### **Un investissement de 523 000 \$ pour les Laurentides**

Afin d'assurer la mise en place du PADF, les huit MRC de la région des Laurentides se partageront une enveloppe budgétaire de 523 000 \$. Le PADF vise essentiellement à pérenniser l'aménagement durable des milieux forestiers par la conservation de la diversité biologique, des sols et de l'eau; le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers; le maintien des avantages socioéconomiques de la forêt vers les communautés et la prise en compte des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

- 30 -

Sources :  
Jacques Supper  
Directeur  
Service de gestion intégrée des ressources naturelles  
[j.supper@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:j.supper@mrc-antoine-labelle.qc.ca)  
819.623.4578